

## Présentation d'ADIV-Environnement:

ADIV-Environnement a été créée en 1991, son objet principal était alors la préservation des espaces boisés et agricoles partagés sur son espace "biologique" composé des territoires des communes de Chapet, Verneuil sur Seine et Vernouillet.

Avec la création de la CA2RS, Communauté d'Agglomérations 2 Rives de Seine, les statuts de notre association ont été étendus aux communes de la CA2RS (Chapet, Verneuil sur Seine et Vernouillet sur la rive gauche; Triel-sur-Seine, Carrières sous Poissy, Chanteloup-les Vignes, et Andrésy dans la boucle de Chanteloup).

ADIV-Environnement est soutenue par environ 250 personnes et plus de 1.000 amis.

ADIV-Environnement est reconnue "*Association Protection Environnement*" par décret préfectoral daté du 16 août 2011.

ADIV-Environnement informe sur son site régulièrement tenu à jour:

[http:// www.adiv-environnement.org](http://www.adiv-environnement.org).

**1/ Triel-sur-Seine est enclavée dans la boucle de Chanteloup. Sous l'impulsion de l'Etat travaillant dans le cadre de l'OIN Seine-Aval de très importantes mutations sont entreprises dans cette enclave.**

**2/ Les projets d'offres de transport ne suivent pas.**

**Le PLU de Triel ne peut être analysé sans tenir compte des autres PLU et des travaux d'aménagement en cours dans et autour de l'enclave**

### **1/ Triel-sur-Seine enclavée,**

Triel-sur-Seine ainsi que les communes de Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Andrésy sont enclavées par le Massif de l'Hautil à l'Est et par les méandres de la Seine dans les autres directions (Cf. [Annexe n°1] Carte de situation).

Les infrastructures routières ou ferroviaires existantes sont notoirement insuffisantes; il est très difficile de sortir ou de rentrer dans la boucle aux heures de pointes.

La CA2RS sous l'impulsion de l'Etat a défini un projet d'aménagement de la boucle (Cf. [Annexe n°2] Actus Hors série Projet de territoire) conduisant notamment à:

- une urbanisation très importante (65 000 à 100.000 habitants),
- une volonté de créer des emplois autour du pôle de l'écoconstruction,
- désenclaver la boucle vers le réseau ferroviaire par rabattage sur les 2 gares de "Poissy" et de "Vernouillet Verneuil" grâce à la mise en place du RER Eole prévue en 2020, puis ultérieurement vers la tangentielle Ouest (Cf. [Annexe n°3] Article du Courrier des Yvelines du 6 décembre 2012).
- désenclaver la boucle par la création d'une "liaison entre la RD30 et la RD190 et du nouveau pont d'Achères".
- constituer "un cœur vert de 200ha avec exploitation agricole à vocation énergétique" au sein de la boucle.

## **2/ Les projets d'offres de transport ne suivent pas,**

Le projet de désenclavement de la boucle par le RER-E Eole risque de ne jamais se faire (Cf. [Annexe n°3] Article du Courrier des Yvelines du 6 décembre 2012)

Le projet de "liaison RD30-RD190 avec création du Pont d'Achères" a fait l'objet d'un avis défavorable du commissaire enquêteur; l'étude réalisée par Egis pour le compte du CG78 met en évidence que ce projet, loin d'apporter une réponse au désenclavement, aggrave considérablement la circulation dans la boucle. (Cf. [Annexe n°4] Etudes Egis pour CG78 comparaison des saturations du réseau routier).

Le PLU de Carrières-sous-Poissy a déjà été adopté, l'enquête publique a mis en évidence la création de 4.351 logements à l'horizon de 2020! (Cf. [Annexe n°5] Lettre EPAMSA du 23 mai 2011 annexée par le CE Centralité Carrières)

## **Questionnement:**

### **25% de résidence SRU:**

Le nombre de résidences à Triel s'élèvent en 2012 à 4.500 (dont 422 SRU soit 9,38%), le PLU proposé aujourd'hui prévoit la construction de 2.340 nouvelles résidences (dont 936 SRU ce

qui permettra d'atteindre 20%, au lieu des 25% nouvellement imposés par la loi); ***est-il possible qu'un PLU ne soit pas conforme à la dernière loi SRU?***

### **Le volet déplacement :**

Le projet de PLU de Triel conduit à une augmentation très importante de sa population environ 55% d'ici 2025. Dans le même temps, les autres communes enclavées de la boucle, Carrières sous Poissy en particulier, vont connaître aussi une forte augmentation...

Par ailleurs, les infrastructures ferroviaires (RER-E Eole en grand retard) et routières ("liaison RD30-RD190 avec création du pont d'Achères" ne se fera pas et conduirait de toutes les façons à une sursaturation de tout le réseau routier!

**Monsieur le Commissaire Enquêteur, le PLU de Triel n'aborde pas les modalités prévues pour permettre à ses habitants de se déplacer "normalement". Ce manque paraît d'autant plus regrettable pour les Triellois que si la circulation est aujourd'hui mauvaise dans Triel, elle sera demain insupportable pour sortir de leur maison puis de la boucle.**

### **La RD190 doit permettre une continuité des transports en commun:**

Le dimensionnement de la RD190 avait été initialement proposé en TCSP (Cf. [Annexe n°6 Concertation EPAMSA Ecopole 30 juin 2011) prévoyant un espace central réservé de 2 fois 1 voie pour les bus.

Ce même aménagement de la RD190 est déjà acté en TCSP pour la traversée de Carrières sous Poissy; Monsieur TAUTOU, rencontré fin juin 2012, nous a indiqué qu'il était prévu à long terme la mise en place d'un tramway qui franchirait l'actuel pont de Poissy et desservirait l'actuelle gare de Poissy puis la gare de Poissy GC où passerait la tangentielle Ouest reliant Saint-Cyr à Cergy Pontoise via Saint Germain et Achères.

**Monsieur le Commissaire Enquêteur, le PLU de Triel ne prévoit pas de TCSP pour la RD190! Cet oubli, aux conséquences irréversibles, ne vous paraît-il pas à contre courant d'un développement durable équilibré? Pourquoi ce choix délibéré du tout pour la voiture?**

### **Cœur vert:**

La CA2RS prévoit dans son projet d'aménagement du territoire la constitution de cet espace de 200ha situé sur les communes de la boucle.

**Monsieur le Commissaire Enquêteur, la CA2RS peut-elle confirmer que le PLU de Triel est cohérent avec la création de cet espace de 200ha, compte tenu des dispositions déjà adoptées dans les PLU des communes de la boucle?**

**Corridor écologique, zones réservées à l'agriculture:**

Nous souscrivons pleinement aux avis formulés par l'Agence des Espaces Verts notamment en ce qui concerne les réserves formulées pour les urbanisations prévues dans la zone "des Feucherets" qui constitue un corridor écologique majeur entre la boucle de Chanteloup et le massif forestier de l'Hautil, indiqué comme tel dans le SDRIF de 2008.

Cette urbanisation condamnera l'un des derniers espaces agricoles propre au maraichage dans la boucle.

L'agriculture périurbaine dans notre secteur a encore un grand avenir. Nous avons la chance d'avoir des agriculteurs entrepreneurs, aimant leur métier; ils prennent des risques en pariant sur un avenir que l'Europe, la région et le Département encouragent.

**Monsieur le Commissaire Enquêteur, pouvez-vous recommander des modifications du projet de PLU qui puissent permettre de:**

- **respecter la superficie de 200ha du "cœur vert"**
- **maintenir le corridor écologique**
- **laisser des terres de qualité pour les maraichers.**

**Annexes remises à Mr le Commissaire Enquêteur :**

[Annexe n°1] Carte de situation

[Annexe n°2] Actus Hors série Projet de territoire

[Annexe n°3] Article du Courrier des Yvelines du 6 décembre 2012).

[Annexe n°4] Etudes Egis pour CG78 comparaison des saturations du réseau routier

[Annexe n°5] Lettre EPAMSA du 23 mai 2011 annexée par le CE Centralité Carrières

[Annexe n°6] Concertation EPAMSA Ecopole 30 juin 2011